AR Prefecture

016-211600903-20211215-2021_139-DE Reçu le 16/12/2021 Publié le 16/12/2021



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27 Membres présents: 20 Suffrages exprimés: 27 République Française

Délibération N° 2021-139 Conseil Municipal du 15 Décembre 2021

DATE DE CONVOCATION: 8 Décembre 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS: J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU -T. DEGRANDE - P. FRÉON- G. MICHELY –J.P. DESLIAS- J.F. CESSAC - P. ORMECHE -K. PERROIS- W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO- P. BERTON - C.RAFIN – S. BUTET – J. MARTINEAU - P. MAURY –

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR: G. MIGNON donne pouvoir à P. ORMECHE - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à J.L. LEVESQUE -S. BROUILLET donne pouvoir à B. LAFAYE - H. ROSARIO donne pouvoir à J.L. LEVESQUE- E. CLEMENTEL donne pouvoir à F. GUIRAO - S. RAYNAUD donne pouvoir à MH AUBINEAU - S. DELIMOGES donne pouvoir à P. BERTON

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François CESSAC

OBJET: BUDGET ANNEXE « CŒUR DE PAYS » - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2321-2, R2321-2 et R2321-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le risque d'irrécouvrabilité de certaines dettes est avéré,

Considérant la transmission par Monsieur le Trésorier des restes à recouvrer d'un montant de 1 473,34 euros,

Considérant le principe de constituer une provision à hauteur de 15 % des restes à recouvrer de plus de deux ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré PAR 27 VOIX POUR:

- ✓ Décide de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 222 euros pour des créances irrécouvrables,
- ✓ Décide d'imputer ce montant à l'article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciations d'actifs circulants » du budget annexe « Cœur de Pays » de la commune,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à passer toutes les écritures comptables relatives à cette provision et à signer tous les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME Le signataire Le Maire Jean-Louis LEVESQUE